

**COMMUNE DE PORT-VENDRES**

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 MARS 2021**

---ooOOoo---

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

**Date de la convocation :**

Le 19 mars 2021

**Étaient présents :**

M. MARTY, Mme HECQUET, M. NETTI, M. BELLET,  
Mme SERRE, Mme GUILLOUET-GELYS, Mme CHACON,  
M. BLIN, Mme MARTELL, Mme RUIZ, Mme CRIADO,  
Mme ALABAU-DAIDER, Mme CARRERAS-MARTOS,  
M. BELTRA, Mme DESSEILLES

**Nombre de Conseillers**

**Municipaux en exercice :**

27

**Nombre de Conseillers**

**Municipaux présents**

**ou représentés :**

25

**Procurations :**

Mme VILVET	à	Mme HECQUET
M. ASTIE	à	M. NETTI
M. RASTOLL	à	M. BELLET
Mme RICO	à	M. BELLET
Mme RASTOLL	à	Mme SERRE
M. MARIA	à	Mme GUILLOUET-GELYS
M. CATALAN	à	M. MARTY
M. FERNANDEZ	à	M. MARTY
M. MUCCHIELLI	à	M. NETTI
M. LENFANT	à	Mme CARRERAS-MARTOS

**Absents :** Mme ALBAREDE, M. BLAY

**TRAME UNIQUE**

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 2 mars 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Angèle CHACON est nommée Secrétaire de séance.

<b>INFORMATION SUR LA TENUE DE LA SEANCE ET CONDITIONS DE QUORUM</b>
--

L'état d'urgence sanitaire déclaré par la Loi n° 2021-160 du 15 février 2021 est prorogé jusqu'au **1er juin 2021** inclus.

Conformément à l'article 6 de la Loi 2020-1379 autorisant la prorogation de l'Etat d'Urgence Sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise, et afin d'être en conformité avec les règles sanitaires en vigueur et de poursuivre la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, il est décidé, pour assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal, que celle-ci se déroulera **sans public avec retransmission des débats en direct sur le site Facebook de la Ville.**

Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire et afin de limiter la présence des élus en séance, les organes délibérants des Collectivités Territoriales ne délibèrent valablement que lorsque **le tiers de leurs membres en exercice est présent ou représenté.** Un élu peut être porteur de deux pouvoirs.

Au vu de l'évolution de l'épidémie, il convient de rester prudent, la séance se déroulera dans le respect des gestes barrières et de distanciation sociale. Toutes les précautions seront prises pour veiller à la sécurité des participants (port du masque, gel hydro alcoolique, stylo à usage personnel, ...).

### **I – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**

Suite à la présentation de ce point en Commission des Finances du 25 mars 2021, Monsieur le Maire et Madame Katia AMOURI ont présenté le Rapport sur les Orientations Budgétaires, annexé au présent compte rendu pour l'année 2021. Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la tenue du Débat des Orientations Budgétaires pour l'année 2021.

### **II – INTERFACE VILLE PORT – DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS ELUS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE DESIGNER** Monsieur Grégory MARTY et Monsieur Gabriel FERNANDEZ en qualité de représentant élus afin de représenter la Commune au sein du Comité de pilotage de l'interface Ville-Port **QUI DECLARENT ACCEPTER** ce mandat.

### **III – CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF « COMITE CITOYEN » - DESIGNATION DES MEMBRES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'ACCEPTER** la création du Comité Consultatif dit « Comité Citoyen » **ET DE DESIGNER** les membres élus ainsi que les membres non élus tels que présentés comme suit :

#### **Pour les membres Elus :**

- M. Grégory MARTY, Maire, Président de la Commission Municipale Citoyenneté,
- Mme Angèle CHACON, vice-présidente de la Commission Municipale Citoyenneté,
- Mme Patricia HECQUET, Première adjointe et membre de la Commission Municipale Citoyenneté,
- Mme Marie-Hélène ALBAREDE, Conseillère Municipale membre de la Commission Municipale Citoyenneté,

- Mme Brigitte MARTELL, Conseillère Municipale membre de la Commission Municipale Citoyenneté,
- Mme Caroline CRIADO, Conseillère Municipale membre de la Commission Municipale Citoyenneté,
- Mme Roselyne MARTOS CARRERAS, Conseillère Municipale membre de la Commission Municipale Citoyenneté,

**Pour les membres Citoyens :**

- M. Alain BALS	- Mme Nicole HANSON
- M. Philippe BELOTI	- M. Angel JASO
- M. Philippe BESSIERE	- Mme Christine LEMAITRE
- Mme Monique CABOT	- Mme Marie-Ange MARTINEZ
- M. Vincent EPINETTE	- Mme Sabrina MONZA
- M. Vincent ESTEVE	- M. Christophe PYNSON
- M. Pierre-Henri FARBOS	- Mme Virginie ROUVIERE
- M. Paul FESQUET	- Mme Joëlle SORIA
- M. Antoine GARCIA	- Mme Monique TISSERANT
- M. Teddy GRANELL	- Mme Océane VRIZ

**IV – CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF DIT « COMITE EXTRA-MUNICIPAL CATALANITE (CEMCAT) » - DESIGNATION DES MEMBRES**

VU que les membres non élus ont donné un accord pour leur participation à ce comité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'ACCEPTER** la création du Comité Consultatif dit « Comité extra-municipal Catalanité (CEMCAT) » **ET DE DESIGNER** les membres élus ainsi que les membres non élus tels que présentés ci-dessous :

**Pour les membres Elus :**

- M. Grégory MARTY, Maire
- Mme Monique SERRE, Adjointe en charge de la catalanité

**Pour le membres non-élus :**

- M. Robert SAQUER
- M. Richard CASSOLY
- Mme Michèle VAILLS
- M. Henri JORNET
- Mme Marie-Christine LOPEZ
- Mme Rose SIENI

**V – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

VU l'avis favorable émis par le Comité technique du 16 mars 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE MODIFIER** le tableau des effectifs tel que présenté comme suit :

**Suppression des postes suivants :**

- 1 poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> Classe
- 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal,

**Création des postes suivants :**

- 2 Adjoints Administratifs Territoriaux,
- 7 Adjoints Techniques Territoriaux
- 1 Rédacteur

Fait à Port-Vendres, le 1er avril 2021

Le Maire,  
Grégory MARTY

